REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Date de convocation et d'affichage : 01/09/2022	

Séance du 8 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux et le huit septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Laguiole, sous la présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Maire.

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MIQUEL Christian, MOULIADE Nadège, PREVINQUIERES Françoise, BRAS André, QUINTARD Noéllie, MIJOULE Benoît, ROUX Joëlle, CANITROT Yveline, CHAUFFOUR Cathy, COUTOU Stéphanie, BATUT Daniel,

Absents/Procurations : Guillaume GRAL a donné pouvoir à Vincent ALAZARD ; SALVAN Henri à Yveline CANITROT

Absents/ Excusés : DURAND Honoré,

Secrétaire de séance : PRVINQUIERES Françoise est élue secrétaire pour toute la séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°5 : DISPOSITIF VTA

Vu la délibération n° 10 du 17 mars 2021 portant création d'un poste de chargé de développement dans le cadre du dispositif PVD (petites villes de demain), à temps complet, sur le grade de rédacteur territorial. Le recrutement était ouvert par voie statutaire ou contractuelle avec 3 ans renouvelable sur poste vacant.

Vu la décision du maire 02/2021 en date du 22/04/2021 et lue en conseil municipal le 27/05/2021, portant élargissement d'un recrutement au dispositif VTA.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le contrat de projet sous dispositif VTA arrive à échéance le 31/12/2022.
Le dispositif existe toujours et permet à la collectivité de percevoir un forfait de 15 000€ tout en donnant la chance à un agent de mener des missions d'accompagnement sur un ou plusieurs projets.

Considérant les projets à mener, monsieur le maire propose de réitérer la demande de dispositif VTA pour une nouvelle période de 18 mois.

Le poste de chef de projet aménagement du bourg centre, pourra être pourvu par un contrat de projet à temps complet sur le grade de rédacteur à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le contrat de projet pour 18 mois
- Autorise le maire, à solliciter le dispositif VTA
- Autorise le maire, son adjoint ou son représentant délégué à signer tous documents et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 14	Abstention :	Contre :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Le Maire de Laguiole, Vincent ALAZARD.

MAIRIE DE LAGUIOLE (Aveyron)

Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr
Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
et publication ou affichage le

LAGUIOLE
Aubrac , France

Chargé.e de mission Aménagement centre-bourg
Commune de Laguiole (12)

1 / IDENTIFICATION DU POSTE

Cadre statutaire	Catégorie B Filière Administrative Grades de recrutement : Rédacteur territorial Rédacteur territorial principal de 2ème classe – Rédacteur territorial principal de 1ère classe -
Condition de recrutement	Contrat à durée déterminée - VTA
Quotité de travail	Poste à temps complet
Catégorie du poste	Sédentaire
Responsable hiérarchique direct N + 1	Directeur technique - projets et développement territorial
Contexte	• **Contrat cadre Bourg-centre** Occitanie Pyrénées-Méditerranée - Laguiole : mise en œuvre du programme opérationnel pluriannuel ; • **Petites Villes de Demain** – Laguiole : Opération de revitalisation du territoire (ORT) sur les périmètres définis en centre-bourg de Laguiole ; • Contrat de relance et de transition écologique **(CRTE)** sur le périmètre de la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène (CC ACV).
Service d'affectation	**Direction générale – Direction technique, projet et développement territorial** **Fonction support** **Missions principales de la direction :** Au sein de l'équipe communale, en lien avec les élus, la DGS et sous la responsabilité du Directeur technique – projets et développement territorial, l'agent a pour missions de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'aménagement et de redynamisation du territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'interventions possibles, l'agent assure le pilotage et la contractualisation des projets : - Rédiger les projets, préparer et animer des réunions, suivre, conduire et évaluer les opérations d'aménagement du centre-bourg de la commune ; - Suivi des études en cours : assistance à maîtrise d'ouvrage (concertation, faisabilité, préprogrammation architecturale d'ouvrages) et études maîtrise d'œuvre ; - Accompagnement et suivi des démarches de commandes publiques ; - Demandes de subventions, plannings et budgets prévisionnels, suivi opérationnel et exécution budgétaire. Les opérations doivent être conduites dans un engagement constant des trois composantes du développement durable, en valorisant les ressources locales.

2 / MISSIONS

Principale	• Conduire, piloter, suivre et animer les projets d'aménagement du centre-bourg, supports de déploiement de la stratégie politique ; • Co-coordonner la mise en œuvre du programme opérationnel pluriannuel « Bourg-centre Occitanie » et les fiches actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

	• **Réactualisation des documents stratégiques territoriaux :** Plan prévisionnel pluriannuel d'investissement (PPPI) pour le Contrat territorial Occitanie (CTO) et Contrat cadre Bourg-centre Occitanie pour la période 2022-2028. • **Sur les projets d'aménagement du centre-bourg et les projets structurants : définir les besoins en ingénierie - études préalables** (diagnostics, principes d'innovation et de durabilité, orientations d'aménagement) : rédaction cahiers des charges, consultations, conduite des études, etc. • **Évaluer les faisabilités techniques et financières des projets d'aménagement,** les composantes, les différentes phases de réalisation, les modes opératoires, les modes de réalisation et de gestion, les points de vigilance et les risques induits. • **En lien avec l'équipe de direction, identifier et expertiser les procédures réglementaires et juridiques** à mener relatives aux projets d'aménagement (concertation, évaluation environnementale, DUP, déclaration de projet, etc.) • **Suivre l'avancement opérationnel, technique, administratif et financier des opérations :** · Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions, et le suivi de tableau de bords ; · Gérer les marchés publics jusqu'au choix du prestataire ; · Préparer et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés, les délibérations, règlements, etc. ; · Stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider chaque étape (évaluations, bilan, adaptations, ajustements, etc.) ; • **Animer et élaborer des stratégies de concertation et de communication** ; • **Fédérer, associer et informer régulièrement tous les acteurs parties prenantes des projets d'aménagement** ; intégrer dans la dynamique des projets, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux. • Participer aux rencontres et échanges avec les chefs de projets et VTA Petites Villes de Demain de l'Aveyron (Club PVD 12) ; • Contribuer à la capitalisation des expériences, à l'échange de bonnes pratiques et à l'essor de la mutualisation en collectivités.

3 / ACTIVITES ET TACHES

Activités principales	**Conduite des projets d'aménagement du centre-bourg :** **Axe 1 : Redynamiser le centre ancien par l'aménagement d'espaces de rencontre, l'amélioration des circulations piétonnes et l'embellissement du patrimoine bâti** • Aménagements et requalification des rues et espaces publics en centre-ancien (zones 2 et 3) ; réfection des réseaux humides, enfouissements des réseaux secs et requalification de l'éclairage public ; • Opération de sécurisation de l'îlot de la placette du Faubourg et projet de résorption des ruines ; • Création d'une liaison douce inter-quartier entre le centre ancien et l'allée de l'Amicale, nécessitant la déconstruction de l'ancienne « Maison Gasq » (18 rue du Valat) ; • Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne salle des fêtes / « Convidadis » (19 rue du Valat) en maison des associations, tiers-lieu et espace de vie sociale (EVS) ; • Travaux de rénovation des locaux de l'école publique et de l'ALSH ; • Restauration pierre sèche du mur de soutènement du fort en orgues basaltiques. **Axe 2 : Renforcer l'attractivité du bourg-centre par l'amélioration des services, leur accessibilité et la sécurité** • Suivi de l'opération communautaire de création d'un pôle multiservices (PMS) au Foirail neuf ;

	• Aménagement du Foirail neuf en Espace ou Pôle « multi-activités » : créations d'une salle polyvalente, d'une halle couverte et rénovation du gymnase existant ; • Création d'une liaison douce entre l'allée de l'Amicale et le Foirail neuf, nécessitant le suivi d'une procédure d'expropriation / « Déclaration d'utilité publique (DUP) » ; • Aménagement d'un carrefour d'entrée de ville et renforcement d'une déviation poids-lourds pour désengorger la circulation en centre-bourg ; • Mise en accessibilité des bâtiments publics ; • Mise en œuvre du Schéma directeur vélo (SDV) élaboré avec le PNR Aubrac ; • Réflexion sur la circulation en centre-bourg, le stationnement et l'aménagement de parkings secondaires de proximité ; • Projet d'aménagement des trottoirs et des terrasses Allée de l'Amicale / Rue de la Violette pour sécuriser les cheminements piétons et pour la mise aux normes PMR des espaces publics et des commerces ; • Suivi de la Signalétique d'information locale (SIL) et des actions de signalétique touristique et patrimoniale. **Axe 3 : Renforcer l'attractivité du bourg-centre par la diversification et la qualification de l'habitat** • Suivi du déploiement de l'OPAH communautaire sur le territoire ; • Réhabilitation d'appartements et création de logements pour jeunes travailleurs en centre-ancien, au sein du bâtiment « Convidadis », en partenariat avec la CC ACV ; • Construction de pavillons sociaux avec Aveyron Habitat ; • Contractualisation immobilière pour l'aménagement de la « parcelle PONS » en projet d'habitat collectif.
Activités occasionnelles	• Soutien et assistance au Directeur technique – projets et développement territorial, notamment pour la mise en œuvre du « Programme habitat » (opération façades ; réhabilitations immobilières pour créer de nouveaux logements) ; • Suivi, conventionnement et animation de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) dans le cadre du programme PVD, en partenariat avec les quatre autres bourg-centres ; • Participation aux groupes de travail communaux transversaux ; • Communication.

4 / COMPETENCES

Connaissances théoriques « savoir »	• Formation initiale dans les domaines de l'aménagement du territoire, gestion des territoires et développement local ; • Bonne maîtrise de l'environnement territorial et des politiques publiques d'aménagement, d'habitat, d'urbanisme, de développement local, etc. • Compétences juridiques et réglementaires avérées (Code Général des Collectivités Territoriales, Code de la Construction et de l'Habitat, Code de l'Urbanisme, Code de l'Environnement, Code des Marchés Publics) ; • Maitrise des logiciels informatiques de bureautique et numériques ; • Construire et suivre un budget ; • Formalisme administratif (délibérations, cahier des charges, conventions, protocoles, etc.) ; • Aptitude pour le travail en équipe et le mode projet ; • Compétences avérées dans la conduite et la gestion de projet ; • Compétences en techniques d'animation et de communication.
Savoir Faire	• Anticiper les risques, comprendre les attentes et priorités des différentes parties prenantes, communiquer de manière adéquate à différents niveaux ; • Savoir adapter sa posture en fonction des enjeux et des interlocuteurs ; • Appréhender un territoire, une collectivité ; • Développer un esprit d'initiative et d'innovation ; • Articuler autonomie, organisation et rendu-compte ; • Faire preuve de pédagogie et d'humilité.
Savoir-être : comportement,	• Stratégique et pragmatique ; • Ouvert d'esprit et fiable ;

attitudes, qualités humaines	• Soucieux de monter en compétences tout en sécurisant vos actions ; • Engagé, convaincu et animé du sens du service public ; • Construire et faire vivre des relations professionnelles de confiance ; • Porter un engagement professionnel régulier et respectueux des cadres ; • Avoir une sensibilité aux enjeux de développement rural et aux réflexions contemporaines des évolutions environnementales, sociales et économiques.

5 / CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE

Lieu	Mairie de LAGUIOLE
Horaires	Variables en fonction des sujétions
Relations fonctionnelles	La directrice générale des services Relation avec les prestataires, BE, entreprises Le chef de projet PVD Travail en équipe Relation avec le Maire et les élus en charge des projets Relation avec l'équipe de direction Relation avec Aveyron Ingénierie Relation avec les agents et services de la commune Relation avec les services de la Communauté de Communes, du PNR et du Smictom Relations avec les fournisseurs et partenaires institutionnels
Contraintes	Mise à jour régulière des connaissances impérative en lien avec l'engagement de la responsabilité juridique et financière de la collectivité Thématiques multisectorielles
Vigilance	Gestion de l'autonomie et du rendre compte Positionnement dans les relations Positionnement par rapport aux décisions / avancées des projets Transversalité / communication
Moyens mis à disposition	Matériels nécessaires aux missions du service Formation Réseau PVD
Avantages liés à la collectivité	Régime indemnitaire CNAS Participation prévoyance et mutuelle
Agréments – Habilitations – Permis – Diplôme obligatoire	Diplôme niveau III ou IV

FACTEURS CLES DE SUCCES – CRITERES NON EXHAUSTIFS
• Maitrise des contraintes budgétaires ; • Conduite des projets selon les calendriers prescrits ; • Validation des projections de fonctionnement.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : dispositif VTA

Date de décision: 08/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2022

Numéro de l'acte : 08092022_5

Identifiant unique de l'acte : 012-211201199-20220908-08092022_5-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2 .6
Fonction publique
Personnel contractuel
autres catégories contrats

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 08.09.22n5 VTA.pdf (99_DE-012-211201199-20220908-08092022_5-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Annexe5 VTA.pdf (21_RP-012-211201199-20220908-08092022_5-DE-1-1_2.pdf)
fiche de poste